



15ème législature

Question N° : 32514	De M. Damien Abad (Les Républicains - Ain)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > emploi et activité	Tête d'analyse > Secteur de l'événementiel	Analyse > Secteur de l'événementiel.
Question publiée au JO le : 29/09/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 20/04/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Damien Abad alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les conséquences de la crise sanitaire sur le secteur de l'événementiel. En effet, la période de confinement puis le maintien d'un niveau d'alerte différencié selon les départements ont eu pour effet de porter un coup d'arrêt brutal à l'activité des prestataires techniques de l'événementiel. Face à l'annulation de nombreuses manifestations et animations, ces professionnels n'ont ainsi pu exercer leur activité de location, d'installation et de vente de matériel son, lumière et vidéo, à l'occasion par exemple de salons et événements sportifs, de cocktails, de dîners, de réceptions officielles ou d'animations musicales. Par là même, ils ont essuyé des pertes colossales de chiffre d'affaires, mettant souvent en péril la survie de leur entreprise à moyen voire court terme. Par ailleurs, cette baisse substantielle d'activité a également eu un impact considérable sur l'emploi des nombreux intermittents du spectacle que compte le secteur, entretenant encore la précarité des professionnels de l'événementiel recrutés en contrat à durée déterminée d'usage (CDDU). Or le secteur de l'événementiel participe entièrement au maintien de l'économie de proximité et à la préservation du lien social. Aussi, il lui demande s'il envisage la création d'un fonds de compensation spécifique afin de sauvegarder l'activité de ce secteur.